

**YVES CHRISTEN PUBLIE
UNE LETTRE OUVERTE
À LANCE ARMSTRONG**

Riviera-Chablais, page 23



GÉRALD BOSSHARD

**LE NOUVEAU DIRECTEUR
DE L'ARBORETUM A UNE
PASSION ET DES PROJETS**

La Côte, page 25



ALAIN ROUÏCHE

Vaud & régions

**Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte**

Prison de Lonay

Des mères incarcérées se confient à la caméra

**Le documentaire
Loin des yeux sur
l'incarcération
féminine à la prison
de La Tuilière est
projeté à Nyon**

Manon Germond

Les murs et les barbelés sont suffisamment imposants pour retenir les plus gros secrets. La réalisatrice Britta Rindelaub a décidé de franchir ces barrières matérielles, mais sociales aussi, pour s'immerger dans le milieu carcéral féminin. Durant près de cinquante jours, dans la prison de La Tuilière, à Lonay, elle a partagé le quotidien de femmes condamnées pour vol, escroquerie, trafic de drogue ou homicide et dont plus de la moitié sont des mères de famille. Rongées par la culpabilité et la honte, certaines préfèrent taire la réalité à leurs enfants. Au prix de liens qui déclinent, voire s'effacent. Le documentaire *Loin des yeux* sera projeté ce soir et jeudi à Visions du Réel, à Nyon.

«Le premier mois j'ai menti à ma fille. J'ai prétendu être au Maroc», confie Karima, le visage soigné. C'est pourtant à Lonay que cette mère de famille est incarcérée depuis deux ans. Celle qui vivait en France avait dit au revoir à son enfant, le temps d'une visite de trois jours à une amie en Suisse. Mais à la frontière, son passé délicat en terre helvétique l'a rattrapée et la porte de la prison s'est refermée. «Ma famille est au courant, mais nous gardons le secret vis-à-vis de mon enfant de 5 ans. Ma maman, qui s'occupe d'elle actuellement, souffre encore plus que moi de cette situation.» Karima trouve des excuses pour justifier son absence. Elle sent que son enfant lui échappe et l'oublie au fil du temps. «Elle a raison finalement. Je l'ai lâchée. Je n'ai même pas une photo d'elle ici. Je ne veux aucune trace d'elle. Lorsqu'elle sera adulte et en âge de comprendre, je lui expliquerai», raconte celle qui espère, peut-être naïvement, que le secret sera maintenu même après la sortie du film.

A travers des portraits croisés, Britta Rindelaub souhaite rendre un visage humain à ces mères de famille «qui pourraient être la belle-sœur ou la voisine de palier» et qui ont enfreint les lois «avec plus ou moins de conscience». Leur délit est délibérément tu. Seule Kashka raconte, pudiquement, comment elle a tué son ami lors d'une dispute passionnelle. Sa fille est au courant de sa détention, mais elle

évitait le sujet avec son fils. «L'objectif du film n'était pas de savoir pourquoi ces femmes sont là. J'étais intéressée par ce lien à la famille et à la vérité. J'ai découvert un contexte général de honte et de déni. Certaines se disent «je vais sortir de prison et tout sera comme avant», raconte la réalisatrice.

En règle générale, les assistants sociaux et le directeur de la prison destinée aux adultes des cantons romands et du Tessin prônent la transparence et encouragent les rencontres avec les enfants afin d'éviter que les liens s'étiolent. Les détenues, elles, vivent au gré des décisions administratives et espèrent un jour de congé ou la liberté conditionnelle.

«Les six premiers mois, j'avais toujours l'espoir de sortir le lendemain», se souvient Karima. «Les détenues passent leur temps à attendre. On entend toujours parler de «l'autorité» qui doit délivrer une réponse. Mais les concernées ignorent quand cela va arriver», renchérit Britta Rindelaub.

Un film militant

Afin de gagner la confiance des collaborateurs de la prison et de saisir les règles internes à l'établissement, la réalisatrice a œuvré plusieurs journées à la buanderie, à la

100

C'est le nombre de places occupées, alors que le site a une capacité de 82 places, dont 54 destinées aux femmes.

cuisine ou à passer le balai. Ensuite, durant le tournage, elle a dû convaincre le personnel et négocier les séquences avec les prisonnières. «Même en immersion, un tournage reste intrusif. Certaines femmes se sont rétractées sous la pression de la famille ou d'autres détenues», continue Britta Rindelaub.

Parmi les femmes qui ont accepté d'ouvrir leur cellule, le spectateur découvre Mirsada, dont les yeux s'assombrissent lorsqu'elle apprend son futur renvoi en Macédoine, alors que son enfant restera en Suisse. «Je n'ai pas voulu faire un film qui prône ceci ou cela vis-à-vis du système pénal. Mais c'est un film militant, car je raconte l'incarcération du point de vue des femmes. Je donne la parole à des gens qui ne l'ont pas.»

Loin des yeux, à Visions du Réel, ce soir à 21 h (suivi d'un débat) et jeudi à 16 h au Théâtre de Marens, en présence de la réalisatrice.



La Tuilière à Lonay
La réalisatrice Britta Rindelaub a passé près de 50 jours dans le centre de détention. VANESSA CARDOSO

«La prison est un lieu d'émotions»

● **La réalisatrice a bénéficié d'une grande liberté d'action. Pourquoi avoir accepté d'ouvrir les portes de La Tuilière?**

L'équipe tournait uniquement dans certains secteurs avec des espaces communautaires ouverts. Nous avons aussi obtenu la garantie de voir le produit fini afin de protéger les protagonistes de ce qu'ils pourraient dire et de ne pas montrer à l'image des personnes qui ne le souhaitaient pas. Mais ce film est une manière de montrer la réalité. La prison est un lieu de vie et d'émotions qui fait partie de la société et nous avons la conviction de faire du bon travail. Il est donc important que les gens sachent ce qui se passe entre nos murs.

Dans le film, le personnel encourage les détenues à révéler leur incarcération à leurs enfants et briser le secret. Pourquoi?



Florian Hübner, directeur de la prison de La Tuilière

Ces femmes pensent protéger leurs enfants d'une vérité qu'elles jugent source d'anxiété. Mais le secret, avec des excuses du type: un séjour à l'hôpital ou un voyage, peut-être encore plus inquiétant pour l'enfant. Lorsqu'une détenue sort de prison après cinq ans.

Que dit-elle? La prison c'est quelque chose de rude, de brutal. Quelqu'un qui parle de son incarcération à son entourage peut mieux le digérer et cela permet également à l'enfant de sortir du secret familial.

Dès le 15 juin vous prendrez les rênes du futur établissement pénitentiaire genevois, Curabilis. Dans quel état d'esprit quittez-vous La Tuilière?

Avec tristesse, car c'est un beau lieu de vie. En sept ans, j'ai découvert une face très sombre de l'être humain, mais derrière laquelle il y a une lumière. Mon poste était profondément humain. J'étais un peu le guide, l'accompagnateur, mais aussi le Père Fouettard.

Adèle Thorens perd contre Lausanne

La coprésidente des Verts ne pourra pas empêcher le projet de villa qui fera de l'ombre à sa maison solaire. La Cour civile du Tribunal de Lausanne a refusé de suspendre le permis de construire de ses voisins

«J'ai été de bonne foi, j'ai fait confiance et je me sens trahie.» Adèle Thorens est très déçue de la décision de la Cour civile du Tribunal de Lausanne tombée hier. La conseillère nationale Verte et son mari demandaient la suspension du permis de construire octroyé à ses voisins. Motif: leur projet fera de l'ombre à sa maison passive, essentiellement chauffée par le soleil. Au point de nécessiter un chauffage d'appoint deux à trois semaines par an.

«Le projet de nos voisins a changé. Si on l'avait su à temps, nous aurions conçu notre système de chauffage autrement»

Adèle Thorens, coprésidente des Verts suisses

En 2006, quand la Municipalité lausannoise décide de vendre les neuf parcelles de Montblesson, elle fixe dans un préavis des critères de durabilité et de prix. Le Conseil communal donne son aval à la vente. Les acheteurs sont sélectionnés en fonction des projets «durables» qu'ils doivent déposer devant notaire. La maison solaire de Julien et Adèle Thorens est retenue. «Notre architecte a calculé l'ensoleillement sur la base du projet de maison mitoyenne de la parcelle voisine, explique la coprésidente des Verts suisses. Mais ensuite la Ville a partagé la parcelle en deux et le projet a complètement changé.» C'est contre cette nouvelle donne que s'insurge Adèle Thorens. «Si on l'avait su à temps, nous aurions conçu notre système de chauffage autrement», explique-t-elle.

«Lausanne n'a posé aucune condition aux Thorens, affirme l'avocat de la Ville, Me Philippe-Edouard Journot. Ce sont eux qui ont pris l'engagement de faire une maison Minergie P.» Une affirmation qui fait bondir Adèle Thorens: «On dit que je suis extrémiste, mais ce n'est pas moi qui ai inventé tous ces critères: c'est la Municipalité. Et son avocat dit maintenant que ces critères ne sont pas assez précis. C'est un comble.» Le couple n'a pas encore décidé d'un éventuel recours. **LB**